



DÉLIBÉRATION

du 3 mars 2026

Présents : 24 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : 0 Votants : 25 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
---	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, , Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>04/03/2026</u>	<u>Était absente excusée</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Sandrine BRANCHEREAU). <u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX – LARDEUX et Mme Laëtitia PAYEN
Publiée, le <u>05/03/2026</u> Notifiée, le	<u>Secrétaire de séance</u> : Jérôme LECERF <u>Date de la convocation</u> : 18 février 2026
Délibération n°260303.31	<u>ENFANCE JEUNESSE</u> <u>Pérennisation du dispositif Argent de poche</u>

Madame le Maire expose au conseil que le dispositif « Argent de poche » a été mis en place dans la Collectivité en 2024.

Elle rappelle qu'il permet aux jeunes de 16 à 17 ans d'effectuer de petites actions de proximité (1/2 journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15€ par jeune et par demi-journée (3H).

Les sommes versées directement aux jeunes leur permettent de financer leurs loisirs.

Les principaux objectifs du dispositif sont :

- de faire connaître les services de la mairie,
- d'offrir aux jeunes une 1ère expérience professionnelle,
- de se confronter au monde du travail,
- de s'essayer à certains métiers,
- de favoriser la prise d'autonomie et de responsabilité du jeune,
- de valoriser le travail réalisé,
- d'apporter des expériences pour les dossiers d'orientation (ParcourSup...).

Seize jeunes ont été accueillis en 2024 et onze en 2025.

Madame le Maire propose de prévoir un budget prévisionnel annuel 1125 euros pour cette action permettant ainsi d'accueillir au maximum 15 jeunes par an.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame Le Maire ;

Vu l'exposé présenté,

Vu l'article L.2122-21-2^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des commissions Enfance-Jeunesse des 21 novembre 2023 et 23 janvier 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 votants)

► **APPROUVE** la pérennisation de ce dispositif et y allouer les crédits nécessaires soit une enveloppe annuelle de 1125 euros .

► plus généralement, **AUTORISE**, Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Jérôme LECERF
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

